

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Chamberet

Le public est informé qu'une enquête publique unique est ouverte en mairie de Chamberet du **lundi 25 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le projet de **plan local d'urbanisme (PLU) communal**.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la Communauté de Communes 15 avenue du général de Gaulle 19260 Treignac 05.19.67.01.03. contact@ccv2m.fr.

Monsieur Bar Maurice a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : www.ccv2m.fr
- en mairie de Chamberet (version papier et version numérique sur un poste informatique) :
 - du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00,

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Chamberet,
- adresser ses observations et propositions
 - par courrier électronique adressé à contact@ccv2m.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique PLU Chamberet – à l'attention du commissaire enquêteur*)
 - par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Chamberet siège de l'enquête (1place de la mairie 19370 Chamberet).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Chamberet pour recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 25 janvier 2021 de 9 H 00 à 11 H 00 ,
- le mercredi 03 février 2021 de 15 H 00 à 17 H 00,
- le samedi 13 février 2021 de 10 H 00 à 12 H 00,
- le vendredi 26 février 2021 de 15 H 00 à 17 H 00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter d'un mois après la clôture de l'enquête :

- en mairie de Chamberet,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie)
- sur le site internet : www.ccv2m.fr

A l'issue de la procédure, le projet de PLU éventuellement modifié au vu des conclusions de l'enquête publique unique, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le président de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources,
Philippe Jenty.